



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### CAP et BEP

Question écrite n° 57717

#### Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur les enseignements d'éducation artistique dans les collèges et lycées professionnels. Il lui demande s'il est dans ses intentions de réintroduire l'épreuve sanctionnant l'éducation artistique en CAP et BEP comme cela existait avant 1988.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Il doit être précisé que tous les examens de brevets d'études professionnelles et certificats d'aptitude professionnelle ne comportaient pas une épreuve artistique avant 1988. La rénovation des diplômes entamée à partir de 1987 a conduit à mieux prendre en compte les aspects interdisciplinaires des différents enseignements. C'est ainsi que les brevets d'études professionnelles renouvés qui comportaient une épreuve spécifique d'art appliqué voient désormais cette épreuve intégrée dans les épreuves du domaine professionnel, ainsi que les certificats d'aptitude professionnelle associés à ces brevets d'études professionnelles.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Houssin Pierre-Remy](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57717

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 1992, page 2167